

<https://www.snetap-fsu.fr/L-extreme-droite-au-pouvoir-On-n-a-jamais-essaye-on-ne-savait-pas.html>



L'extrême-droite au pouvoir : « On n'a jamais essayé », « on ne savait pas ! »

- Les Dossiers - Politique Scolaire et Laïcité - Lutter contre l'Extrême-Droite -

Date de mise en ligne : dimanche 17 mai 2026

Copyright © SNETAP-FSU - Tous droits réservés



Le bilan des deux premiers mois de mandature des majorités d'extrême-droite depuis les élections municipales des 15 et 22 mars 2026 est à la hauteur, voire dépasse les craintes exprimées par la société civile, les organisations syndicales et les associations engagées pour la défense des valeurs de la République.

Leurs cibles n'ont pas changé depuis les premières expériences municipales FN dans les années 1990 :

- **Contre les travailleur-euses** en s'attaquant frontalement à l'organisation de cérémonies le 1er mai, journée internationale des travailleurs et des travailleuses depuis 1889, en ciblant les organisations syndicales ;
- **Contre les femmes** en s'attaquant à des associations culturelles qui avaient programmé des spectacles féministes ;
- **Contre la culture** en réduisant drastiquement des subventions municipales déjà votées, rompant ainsi le principe de la continuité républicaine... et en mettant en grande difficulté des associations organisatrices de festivals populaires ;
- **Contre les personnes racisées** en essayant de prioriser l'accès aux logements sociaux selon le slogan cher à l'extrême-droite « *la France aux Français !* » niant ainsi le principe d'universalité de la République ;
- **Contre les minorités de genre** : Annulation sans raison d'événements organisés par des associations LGBTQIA+, passage piéton "arc-en-ciel" repeint en blanc.
- **Contre les pauvres** en fermant des centres socio-culturels, en réduisant drastiquement les subventions d'associations caritatives, en criminalisant la mendicité plutôt qu'en combattant la pauvreté ;
- **Contre la presse** notamment locale et régionale lorsque celle-ci a donné trop de visibilité à des critiques de l'extrême-droite ;
- **Contre l'Europe et l'Ukraine** retirant des drapeaux, symboles par excellence des principes et valeurs défendues par la République ;

L'extrême-droite au pouvoir : « On n'a jamais essayé », « on ne savait pas ! »

- **Contre la Laïcité** en participant officiellement à des manifestations religieuses ou en soutenant des projections catholiques prosélytes ;

Le point commun de toutes ces cibles : les valeurs de la République et de l'État de droit !

Ces décisions, prises à l'échelle municipale sont les prémisses d'autres décisions nationales si l'extrême-droite venait à arriver au pouvoir, en emportant en 2027 les élections présidentielles et les élections législatives.

Alors oui, on ne pourra pas dire : « on ne savait pas ! »

« LE RN ET L'EXTRÊME DROITE, ON N'A JAMAIS ESSAYÉ »
EN 1 MOIS VOICI LE BILAN DE CES MAIRES.
PERSONNE NE POURRA DIRE QU'IL NE SAVAIT PAS.

Liévin

- Volonté initiale de supprimer la cérémonie d'hommage aux « gueules noires », mineurs du bassin houiller
- Exclusion des syndicats de la cérémonie
- Suppression de la cérémonie du 1^{er}-Mai organisée en mairie avec les syndicats
- Priorisation illégale aux Français pour l'attribution des logements sociaux
- Prise en compte des rapports de police municipale dans l'attribution des logements sociaux

La Flèche

- Suppression de la subvention à Solidarité accueil exilés et à une association de lutte contre l'illettrisme
- Amputation des 2/3 de la subvention à ATD Quart Monde
- Baisse de 50 000 € de la subvention au centre socioculturel
- Réduction des aides à l'association culturelle « Le Carroi » à cause de la programmation d'un spectacle féministe
- Augmentation des indemnités du maire de 33 %

Bruy-la-Buissière

- Prise de contrôle du cinéma d'art et essai de la ville
- Censure d'un documentaire sur Gaza et promotion du film catholique « Sacré-Coeur »
- Réduction du service culture, passé de 14 à 4 personnes
- Liquidation judiciaire du centre socioculturel après suppression des subventions

Carcassonne

- Arrêté anti-mendicité
- Menace de couper les subventions aux associations participantes, notamment la CGT, la FSU, la LDH et SOS Racisme
- Retrait du local municipal et suppression d'une subvention de 300 € à la LDH après son recours contre l'arrêté
- Expulsion des syndicats Sud Solidaires et CGT des locaux municipaux
- Retrait des budgets municipaux consacrés au groupe La Dépêche du Midi et à ses titres locaux, après des articles critiques
- Augmentation de l'indemnité du maire de 4 874,44 € (2020) à 5 700,20 € (2026), soit +16,93 %.

Grenay

- Retrait d'une plaque honorant Georges Ibrahim Abdallah comme citoyen d'honneur
- Suppression du défilé du 1^{er}-Mai

La Seyne-sur-Mer

- Suppression du Festival Bonaparte
- Menace du Festival de street art

Perpignan

- Augmentation de l'indemnité du maire de 5 000 € mensuels à 5 284 €
- Augmentation des indemnités de tous les adjoints, dont celle de trois adjoints de plus de 57 %

Saint-Avold

- Annulation de la fête organisée chaque année par la CGT dans le parc municipal

Vauvert

- Annulation d'une exposition photo à cause des publications Facebook engagées
- Annulation du festival Jazz à Vauvert, qui touchait environ 6 000 enfants
- Suppression de la subvention municipale de 65 000 € au festival
- Menace de suppression des subventions à la maison d'édition « Au diable vauvert »

Viarzon

- Annulation de la commémoration du 10 mai, journée nationale de mémoire de l'abolition de l'esclavage

Tarascon

- Refus de prêter des tables et un barnum à une association critique à l'égard de la liste RN

Moissac

- Attaque contre la diversité culturelle, ciblage de la valorisation de la culture papoue
- Augmentation de l'indemnité du maire de 26 %

Menton

- Participation de la Maire à la procession du Vendredi saint
- Hausse de 48 % de l'enveloppe des indemnités des adjoints
- Création d'une enveloppe dédiée aux frais de représentation, portés à 15 000 euros annuels

Agde

- Réduction du festival de cinéma
- Réduction des concerts gratuits sur la « scène flottante »

Bagnols-sur-Cèze

- Réduction de l'enveloppe dédiée aux associations de 700 000 à 465 000 euros.